

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LAFRANCAISE

Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à 17 h 30,

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 9 juillet 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 17 Présents : 13 Votants : 14 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Jean-Pierre ANGLAS, Anne BENAICHE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Fernand MORA, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Marie VINCENTI, Bruno PEGAS.

Procuration : Mme Nicole BETTULA a donné procuration à Mme Pauline SEILHAN

Excusés - Absents : M. Fabien LEMAIRE, Mme Emmanuelle ANTICH, Mme Yvette DETROIT.

Mme Anne BENAICHE a été élue secrétaire de séance.

Délibération n°4 : APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE DE DÉLÉGATIONS (DUD) DE L'EHPAD (V4)

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions applicables aux établissements publics locaux ;

Considérant le renouvellement de la mandature du Conseil d'administration intervenu le 22/04/2026

Considérant qu'il convient, dans un objectif de sécurité juridique, de continuité du service public, de clarification des responsabilités de mettre à jour et d'approuver le Document Unique de Délégations (DUD) de l'établissement;

Considérant que ce document recense l'ensemble des délégations de compétences, de signature et de fonctions accordées au sein de l'établissement, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le Document Unique de Délégations (DUD) annexé à la présente délibération
- Autorise le Président à signer le DUD
- Charge le Président et la Directrice de l'établissement de mettre en œuvre le Document Unique de Délégations, de sa diffusion auprès des agents concernés et de son actualisation chaque fois que nécessaire, notamment en cas d'évolution réglementaire ou organisationnelle.

Ainsi fait et délibéré le 16 juillet 2026
Et ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Thierry DELBREIL

Le Secrétaire de Séance

Anne BENAICHE

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)

